

Chartres, 27 juin 2018

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
Nationale d'Eure et Loir
Responsable du SAGIPE

Division des Personnels
Enseignants

SAGIPE

Dossier suivi par
Florent Danfreuille
02 .36 .15. 10. 72

A

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
stagiaires lauréats du CRPE session 2018

sagipe@ac-orleans-tours.fr

15 Place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES Cedex

OBJET : Prise en charge administrative et financière – Rentrée scolaire 2018

Suite à votre admission au CRPE session 2018, vous êtes affecté(e) dans le département du Loir et Cher.

Vous trouverez sur le site de la DSDEN d'Eure et Loir (<http://ac-orleans-tours.fr/dsden28/personnels/>) – SAGIPE, tous les documents utiles à votre prise en charge administrative et financière par le service académique de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1^{er} degré public.

Les documents devront être retournés au **SAGIPE41** pour le **mercredi 18 juillet dernier délai** avec les pièces justificatives, de préférence par voie dématérialisée, et en un seul fichier au format pdf (pas de fichier zippé)

J'attire votre attention sur l'importance pour vous de respecter scrupuleusement les délais de retour de ces documents car votre rémunération en dépend.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Directeur Académique, Responsable du SAGIPE,
et par délégation, La Secrétaire Générale



Hélène REYNAUD